



## COMPTE RENDU 76ème ASSEMBLEE GENERALE A ARQUES Du Samedi 24 mars 2018

### Présent(e)s :

- ✓ Joël BAILLY, Président du Club Mouche 62,
- ✓ Luc BARBIER, Président du Conservatoire des Espaces Naturels,
- ✓ Patrick BOURGEOIS, Commissaire aux Comptes
- ✓ Jocelyne CADET, Administratrice de la FDAAPPMA62
- ✓ Stéphane CATHELAIN, Chef du Service Départemental de l'ONCFS,
- ✓ Alain CHARLEMAGNE, Président de l'Union Arquoise Section Concours,
- ✓ Patrice CHASSIN, Président de l'UFBAP et Trésorier de la FDAAPPMA62,
- ✓ Frédéric COHEN-SOLAL, Administrateur de la FDAAPPMA62,
- ✓ Denis DELCOUR, Directeur de la DDTM,
- ✓ Bernard DUHANEZ, Administrateur de la FDAAPPMA62,
- ✓ Jean-Claude DUPUIS, Vice-Président de la FDAAPPMA62,
- ✓ Michel ELGUIDJ, Président des Moucheurs des 7 Vallées,
- ✓ André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin,
- ✓ Frédéric FLORET, Secrétaire de la FDAAPPMA59,
- ✓ Daniel FOULON, Administrateur de la FDAAPPMA62,
- ✓ Gilbert GRAVE, Secrétaire Adjoint de la FDAAPPMA62,
- ✓ Bruno GUGLIELMETTI, Directeur Adjoint KPMG,
- ✓ Jean JOPEK, Président de la FDAAPPMA60,
- ✓ Jean Claude LEPAISANT, Trésorier Adjoint de la FDAAPPMA62,
- ✓ Bernard LEROY, Secrétaire de la FDAAPPMA62,
- ✓ Emmanuelle LEVEUGLE, Présidente d'EDEN 62 et représentante de Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,
- ✓ Joëls LIBESSART, Administrateur de la FDAAPPMA62,
- ✓ Jean-Jacques MARTIN, Président de l'AAPPMA Fauquembergues-Renty,
- ✓ Alain MARTINOD, Président du Comité Départemental de Pêche au Coup,
- ✓ Alain MEQUIGNON, Président de la CCC de Fauquembergues et Maire de Fauquembergues,
- ✓ Bertrand PETIT, Vice-Président du Conseil Départemental,
- ✓ Hervé REGNIEZ, Administrateur de la FDAAPPMA62,
- ✓ Pascal SAILLIOT, Président de la FDAAPPMA62,
- ✓ Paul URVOA, Contrôleur aux finances
- ✓ Philippe VERRON, Administrateur de la FDAAPPMA62,
- ✓ David WERNERT, Président des Carpistes Audomarois,
- ✓ Albert ZAPF, Contrôleur aux finances.

## AAPPMA REPRESENTÉES :

Aire-sur-la-Lys, Arques, Audruicq, Auxi-Le-Château, Béthune, Beugin, Calonne-Ricouart, Cavron-Saint-Martin, Courcelles-les-Lens, Coyecques, Dennebroeucq, Desvres, Duriez, Ecourt-Saint-Quentin, Famechon, Fléchin, Frévent, Hesdin, Houdain, Labroye-Le-Boisle, Maroeuil, Marquise, Montreuil-sur-Mer, Nielles-les-Bléquin, Oisy-Le-Verger, Orville, Ouve-Wirquin, Raye-sur-Authie, Renty-Fauquembergues, Rollancourt, Roussent, Rumilly, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Pol-sur-Ternoise, Saint-Venant, Samer, Thièvres, Tollent, Verchocq, Wimereux.

Les salariés de la FEDERATION : Benoît BLAZEJEWSKI, Grégory CROWYN, Loïc HAVET, Dylan LECOUSTRE, Ywen NAMOKEL, Thomas MORIN DE LA MARE, Benoît RIGAULT, Matthieu SUSANNE, Morgane AUDRAN, Géraldine TABARY, Frédéric TERRIER, Amandine VLIEGHE.

## Excusé(e)s :

Partenaires :

✓ Xavier BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France, Michel BLANCHARD, Président de MIGAPI et de la FDAAPPMA 80, Brigitte BOURGUIGNON, Députée, Christian DELANEF, Président de l'Association Régionale, *représenté par Jean JOPEK, Président de la FDAAPPMA 60*, Christian DENIS, Président du SMAGEAA et de la CLE de l'Audomarois, Bertrand GALTIER, Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, *représenté par André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin*, Christophe GRARE, Maire de Renty, Guy HARLE D'OPHOVE, Président de la Commission 2 : environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche), Philippe LELEU, Président du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, *représenté par Vincent RENARD, Directeur*, Christophe LEPINE, Président du CEN, François LE SAGER, Président de la Fondation des Pêcheurs, Vincent MOTYKA, Directeur de la DREAL, Jean-Pierre MOURET, Président de la FDAAPPMA 02, Michel REMOND, Président de l'URNE, Philippe RAPENEAU, Vice-président en charge de l'énergie et de la Transition écologique, des véhicules électriques, de la Troisième révolution industrielle (TRI), des déchets, du plan-vélo, de l'eau et le bois comme ressources et de la bio-économie, Claude ROUSTAN, Président de la FNPF, Stéphane SAINT-ANDRE, Député, Willy SCHRAEN, Président de la Fédération de Chasse, Louis-Pierre SECCI, Contrôleur aux comptes, Daniel SKIERSKI, Président de la FDAAPPMA 59, *représenté par Frédéric FLORET, Secrétaire de la FDAAPPMA 59*, Paul Emilien TOUCRY, Directeur départemental de l'AFB, Sophie WAROT, Conseillère Départementale et Présidente de l'ADRT.

Les AAPPMA excusées :

Anzin-Saint-Aubin, Arras, Auchy-Les-Hesdin, Billy Montigny, Boulogne-sur-Mer, Boubers-sur-Canche, Brimeux, Calais, Camblain-Châtelain, Caucourt, Clerques, Divion, Esqueredes, Fillièvres, Fruges, La Comté, Ligny-sur-Canche, Lisbourg, Magnicourt-en-Comte, Maresquel-Ecquemicourt, Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Oignies, Ourton, Palluel, Pas-en-Artois, Rebreviette, Roeux, Saint-Omer, Théroouanne, Tigny-Noyelle, Tournehem, Vieil-Hesdin, Wail, Wavrans-sur-l'Aa, Wizernes.

Les AAPPMA absentes :

Agnez-les-Duisans, Aubrometz, Beaurainville, Bruay-la-Buissière, Conchy sur canche, Lillers, Lumbres, Mametz.

## MOT D'ACCUEIL

A la tribune sont placés :

Pascal SAILLIOT, Président de la FDAAPPMA62,

Alain MEQUIGNON, Président de la CCC de Fauquembergues et Maire de Fauquembergues,

Jean-Jacques MARTIN, Président de l'AAPPMA Fauquembergues-Renty,

André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin,

Patrice CHASSIN, Président de l'UFBAP et Trésorier de la FDAAPPMA62,

Denis DELCOUR, Directeur de la DDTM,

Emmanuelle LEVEUGLE, Présidente d'EDEN 62 et représentante de Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Jean-Claude DUPUIS, Vice-Président de la FDAAPPMA62.

Intervention de Monsieur Pascal SAILLIOT, Président de la Fédération de Pêche :

Eloge du territoire, en rappelant que la Fédération de pêche du Pas-de-Calais privilégie la ruralité et assure ses Assemblées dans les communes des AAPPMA. La parole est donnée à M. Alain MEQUIGNON, Maire de Fauquembergues.

Intervention de Monsieur Alain MEQUIGNON, Président de la CCC de Fauquembergues et Maire de la ville de Fauquembergues :

Il évoque le plaisir d'accueillir pour la 2ème fois l'Assemblée Générale de la Fédération de Pêche du Pas de Calais Il parle de la qualité de vie du territoire rural qui a besoin d'innovation tout en répondant aux attentes des concitoyens. Fauquembergues, commune de 1006 habitants, a su garder la totalité de ses services (une maison de santé « multipluralité » avec 23 professionnels et un commerce de proximité).

Remerciements à M. Dany DEMARTHE, ancien président de l'AAPPMA de Fauquembergues qui a mené de nombreuses actions en faveur du développement de la pêche. Les pêcheurs ont doublé leur linéaire de parcours le long de l'Aa. La commune de Fauquembergues réalise de nombreuses actions autour de l'eau à travers le projet « les chemins de l'eau » : création d'abreuvoirs, aménagement d'une passe à poissons au niveau du vannage, travaux de tressages pour maintenir les berges, animations diverses telles que « Fauquembergues plage ». Un champ d'expansion des crues a été réalisé pour protéger l'aval des inondations.

Remerciement de M. Jean-Jacques MARTIN, président de l'AAPPMA de Renty-Fauquembergues qui va poursuivre les actions de développement du loisir pêche.

Intervention de Monsieur Jean-Jacques MARTIN, Président de l'AAPPMA Fauquembergues – Renty :

M. Martin remercie les partenaires. Il explique pourquoi Renty-Fauquembergues a fusionné : suite au départ de Dany DEMARTHE, président de l'AAPPMA de Fauquembergues, et à la démission de Michel LEGRAND, il fallait réunir les 2 associations. Renty et Fauquembergues ont fusionné et M. MARTIN a été élu président à la majorité. M. LEGRAND reste président d'honneur. L'AAPPMA de Renty-Fauquembergues souhaite créer des ateliers pêche d'ici 2019. L'AAPPMA va proposer une journée de pêche gratuite pour les 5 -10 ans, à l'occasion de la fête de la pêche le 2 juin 2018. L'AAPPMA de Renty-Fauquembergues compte 115 adhérents. M. Martin remercie les élus présents.

**M. SAILLIOT demande 1 minute de silence en mémoire à M. MERLOT ancien trésorier de la Fédération, et pour toutes les victimes des attentats récents.**

## **Monsieur Pascal SAILLIOT DECLARE OUVERTE LA 76EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FDAAPPMA62**

M. GRAVE fait l'appel de toutes les AAPPMA. 40 AAPPMA sont présentes.

Approbation du compte-rendu de la 75<sup>ème</sup> assemblée générale :

➤ *Voté à l'unanimité moins une abstention de MAROEUIL*

### Présentation des actions locales

Intervention de Matthieu SUSANNE, Responsable Pôle Loisir Pêche

L'AAPPMA de Renty – Fauquembergues est un exemple pour le maintien du loisir pêche. La mise en place du Plan de Gestion Piscicole reste un outil de planification et une preuve de l'implication de l'AAPPMA en faveur des pêcheurs et des ressources piscicoles.

Il souligne le rôle du SmageAa et des collectivités en tant que partenaires, ce qui a permis une belle complémentarité dans les actions en faveur de la démocratisation du loisir pêche.

Ensuite l'entrée en réciprocité a élargi l'offre des adhérents de l'AAPPMA tout dynamisant l'attractivité des parcours de l'AAPPMA. Pour le pêcheur, cette adhésion à la réciprocité a permis une réduction du coût de sa carte et à simplifier son accès au loisir pêche avec une réglementation moins compliquée. M. Susanne tient à briser les idées reçues telles que l'entrée en réciprocité serait une perte d'argent et d'adhérents pour l'association. L'entrée ne signifie pas forcément une augmentation de la fréquentation des parcours ou encore des actes de braconnage. Cette entrée a au contraire permis la pause d'une signalétique complète sur leur site. D'autres actions peuvent être envisagées sur le modèle de la Ternoise : dépliants pêche, labellisation... Il est nécessaire de continuer l'animation sur ce territoire et de promouvoir le tourisme pêche, levier pour maintenir voire augmenter nos effectifs et permettre le développement économique du territoire.

## BILAN MORAL ET PERSPECTIVES

Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités, chers collègues Présidents, comme vous le savez je suis très attaché à cet exercice de bilan moral et accorde une importance toute particulière à vous le présenter. La pêche de loisir est une activité pratiquée par 24994 pêcheurs dans le Pas-de-Calais. Au-delà de la pratique d'un loisir, je considère qu'il s'agit d'une profession de foi envers les milieux aquatiques et leur biodiversité. En effet, chaque pêcheur, par l'acquisition de sa carte de pêche, contribue à :

- la surveillance continue de l'état des cours d'eau,
- l'alerte des autorités compétentes en cas de dégradation des écosystèmes (pollutions, extractions, curages...) et de braconnage des poissons,
- la connaissance des milieux et des espèces piscicoles (études, compilation et partage de données...)
- la préservation et la restauration des milieux aquatiques (renaturation, créations de frayères...)
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et aux espèces (écoles, centres de loisirs, IME...)

Facteur de lien social, la pêche est une activité populaire, intergénérationnelle, toutes catégories socio-professionnelles confondues, participant à l'animation des territoires et favorisant la réappropriation par nos habitants, des zones humides et territoires d'eau. En outre, la pêche participe de façon significative au développement économique et touristique local (emplois, tourisme, magasins de pêche...).

A l'échelle nationale, La pêche de loisir est au centre d'une filière socio-économique valorisée à plus de deux milliards d'euros au bénéfice des territoires. Ce sont plus d'une centaine d'emplois et de commerces de proximité qui sont induits par notre activité dans le Pas-de-Calais. Les structures associatives de la pêche de loisir (86 Associations agréées) se mobilisent quotidiennement sur leurs territoires et dans toutes les instances concernées afin de défendre les cours d'eau, la biodiversité, et la pêche de loisir.

Partenaire historique de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département, la Fédération Départementale de la Pêche assume parfaitement l'activité et les missions pour lesquelles elle est agréée.

Il me revient la tâche de vous présenter notre rapport moral au nom du Conseil d'Administration et vous aurez ensuite, l'occasion d'écouter ou plutôt de visionner le rapport d'activité plus exhaustif. Je devrai aussi être plus bref cette année et m'attarderai plutôt sur le contexte politique d'ensemble de l'année qui vient de s'écouler.

Je tiens tout d'abord à vous faire part d'une excellente nouvelle avec l'évolution de nos effectifs, nous comptons en 2017, 24 994 cartes de pêche soit un taux de progression de 1.68 %. C'est d'abord le fruit de votre travail et je suis satisfait que l'attractivité de notre loisir persiste. Si cela peut apparaître confortable ce n'est peut-être pas tout à fait le cas car nous avons eu également, en 2017, à revoir notre organisation infra-départementale pour s'adapter au nouveau territoire de la Région des Hauts de France. Nous confortons jusqu'à présent les aides à nos structures affiliées, à leurs actions et à notre ambition départementale avec l'aide de la Région Nord- Pas-de-Calais, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du département. Nous avons, globalement, réussi à faire comprendre l'intérêt des chantiers de restauration des milieux aquatiques, l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux et donc la préservation et la valorisation de la biodiversité aquatique auprès de nos pêcheurs. Nous avons eu le mérite d'avoir adapté l'organisation de la pêche associative aux objectifs de la politique territoriale de la Région et de nos Bassins hydrographiques alors même que certains de nos adhérents ne comprenaient pas toujours nos engagements. Pour rappel, pour de nombreux pêcheurs, la pêche consiste d'abord à remettre des poissons dans les milieux... alors que vous savez bien que c'est loin d'être suffisant et que cela ne

marche que de façon très éphémère. Souhaitons que la délibération « de politique régionale biodiversité 2016-2021 et cadre d'intervention » du 30 mars 2017 qui prévoit d'agir concrètement et prioritairement en faveur des écosystèmes, inclut les écosystèmes aquatiques car je n'en ai pas trouvé d'évocation.

### **Distribution en ligne de nos cartes de pêche.**

Je veux, remercier et féliciter tous ceux qui, directement ou indirectement à la Fédération, dans les associations, ainsi que tous ceux qui sont très impliqués dans cette démarche : les déposataires, les partenaires, les pêcheurs, qui ont contribué à la mise en place et à la distribution des cartes de pêche par Internet. Il y a quelques années, je me souviens, (certains qui sont ici s'en souviennent aussi) la proposition d'une carte de pêche papier uniforme posait des interrogations : Cotisations statutaires, CPMA, Timbre URNE, Timbre Migrateur, avis annuel ou pas, partenaire publicitaire ou pas, nombres de volets, taille ? Je vous dis : que de chemin parcouru depuis que nous étions convaincus de la simplification apportée par la vente de cartes par internet malgré les réunions de secteur où nous avons des détracteurs qui nous invectivaient (je me souviens d'un dépositaire particulièrement détracteur lors d'une réunion à Arques, aujourd'hui il vend plusieurs milliers de cartes par internet). Au-delà du développement de la réciprocité, de la simplification de la vente de cartes de pêche, de la participation financière de la Fédération à l'acquisition de matériel informatique, nous avons engagé un travail d'harmonisation de la réglementation avec certaines AAPPMA. Il nous restera à travailler sur ce sujet ainsi que sur la cartographie des parcours de pêche.

### **Renouer des liens sérieux avec le département et les partenaires locaux**

Au niveau départemental, avec le Conseil départemental, les différents syndicats de rivière, les communautés de Communes, nous devons continuer à veiller aux équilibres globaux de la politique de l'eau, ses ambitions, ses moyens, ses outils, et bien entendu la gouvernance. Il est important aussi, voire très important, qu'au niveau des Communautés de Communes, nous poursuivions et amplifions notre mobilisation. Nous ne serons pas entendus au niveau départemental si vous n'êtes pas écoutés au niveau local. Notre pragmatisme, notre présence dans toutes les instances de l'eau, notre maillage, notre vision globale notamment par bassin, nous positionnent aujourd'hui très favorablement. Je voudrais également vous préciser que nous avons retrouvé des liens sérieux et constructifs avec le département afin de promouvoir nos activités, les milieux aquatiques et leur biodiversité. Il nous reste à nous organiser pour démontrer que la pêche est capable de s'ouvrir, de se rendre plus lisible ou visible, de proposer un tourisme pêche de qualité sur nos territoires...

Je ne désespère pas non plus que la pêche soit perçue comme un moyen de gestion de milieux aquatiques notamment sur les propriétés du Département. Je pense même que nous pourrions avec EDEN, au-delà des inventaires et des diagnostics, poursuivre nos réflexions sur la gestion des sites aquatiques et s'entendre sur une pratique d'une pêche patrimoniale respectant les enjeux de préservation des espèces.

Nous avons structuré nos connaissances par différentes études et restitué des informations importantes au sujet des grands migrateurs, nous mobilisons des moyens pour l'observatoire de la biodiversité des milieux aquatiques et surtout nous avons actualisé le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources Piscicoles. Souhaitons que cet outil de programmation soit intégré par les collectivités qui auront la compétence de gestion des milieux et qu'elles associent, à leur tour, les structures associatives de la Pêche de Loisir pour la gestion des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles.

Vous aurez constaté également avec intérêt que nous sommes parvenus à travailler de façon constructive avec les services de la DDTM et que pour la seconde année nous avons obtenu la publication de l'arrêté annuel de pêche avant la fin décembre. Nous avons la chance de recevoir ce jour M Denis DELCOUR le nouveau Directeur de la DDTM du 62, je le remercie pour sa présence et suis persuadé que son parcours professionnel le prédispose à nous associer sur les questions d'aménagement des territoires d'eaux. Nous connaissons assez bien les enjeux sur les écosystèmes aquatiques, les zones humides, la classification des cours d'eau, la continuité écologique, les objectifs DCE les IOTA et nous devons prendre rendez-vous pour associer nos compétences et évoquer les éléments de progression à atteindre.

### **Sensibilisation-ouverture-communication**

Je vais aussi évoquer un sujet, qui n'est peut-être pas considéré comme prioritaire mais néanmoins important, il s'agit de la sensibilisation et des animations pêche au sein de nos associations. Nous sommes sensibles, je le dis ici très fortement, aux difficultés rencontrées par certaines associations. Le soutien de la Fédération peut également passer par l'organisation d'une animation spécifique ouverte à vos adhérents comme à tout nouveau public.

Vous êtes, nous sommes des gestionnaires mobilisés dans l'intérêt général et croyez bien que j'y veille. N'en déplaise à certains qui envisagent servir avant tout leur intérêt personnel. Nous fournissons des efforts dans la gestion, la communication, la restauration et la fonctionnalité des milieux ainsi que la réglementation. Nous nous mobilisons pour la formation des élus du réseau, des gardes particuliers, l'agrément de vos gardes, le partage du droit de pêche, nous essayons de trouver des solutions techniques consensuelles chaque fois que nous sommes sollicités. Nous diffusons de nombreuses connaissances sur la biodiversité des milieux aquatiques auprès de gestionnaires qui, jusqu'à il y a encore peu, géraient des milieux aquatiques sans focus sur les poissons. Nous vous apportons des informations actualisées par l'intermédiaire du site Fédéral, nous vulgarisons le loisir pêche par les multiples actions de sensibilisation et par le guide pêche. Nous maintenons nos effectifs en conservant un tarif adapté et permettons l'attractivité de plus de 80% des linéaires de pêche en réciprocité avec les 86 associations.

Toutefois, les questions que nous posons au réseau ne trouvent pas toujours d'écho notamment lorsque nous interrogeons les associations au sujet des travaux qu'elles souhaiteraient entreprendre. Il est vrai qu'il est plus facile de lancer des attaques sur les réseaux sociaux ou auprès des pêcheurs de son association que de se mobiliser pour être efficace. Vous jugerez vous-même de l'attitude la mieux adaptée pour révéler aux pêcheurs une bonne destination pour se détendre.

En tout cas en 2017, vous vous êtes réellement mobilisés pour l'opération de nettoyage des Hauts de France propres et vous êtes passés du savoir-faire au faire-savoir.

J'en profite également pour vous annoncer que nous avons vendu une partie des locaux que nous avions à Béthune.

### **Développement d'un loisir accueillant, simple, respectueux**

Merci encore à vous, les responsables d'associations, dont je salue la mobilisation en faveur de cette magnifique aventure humaine. Nos AAPPMA représentent un solide et magnifique réseau associatif, composé d'adhérents, de bénévoles, d'élus et de salariés. Je dois dire que c'est notre force principale. C'est une force considérable, mais peut-être que nous ne l'utilisons pas assez pour faire valoir nos besoins, et surtout faire en sorte de jouer le jeu par rapport au développement du Loisir pêche et la protection des milieux. Nous avons vu encore cette année l'engouement des pêcheurs au salon de Charleroi pour notre territoire, nous savons que notre département possède de sérieux atouts pour le tourisme pêche.

Nous avons accompli, en dix ans, de très belles choses. Nous avons structuré notre réseau, affirmé notre identité, amélioré notre image, et je l'espère, surtout facilité la vie des pêcheurs. Je souhaite vous assurer que le Conseil d'Administration, le Bureau, les salariés, gardent le cap et je dois vous dire que lorsque le doute nous envahit, l'optimisme reprend toujours le dessus. Nous remplissons bien nos missions d'intérêt général dans le domaine du loisir et de la protection de l'environnement. Nous formons une belle et grande généreuse famille, une famille unie dans nos diversités et dans notre pluralité. Continuons à cultiver nos valeurs humaines, notre rapport au vivant et à la nature. Continuons en permanence, dans nos rapports, à toujours considérer le lien social comme principal et prioritaire. Je sais, que ceux qui sont présents ce jour y veillent, font le job avec humilité et ne font pas écho aux donneurs de leçons ou à quelques-uns qui crient et braillent très fort. Je comprends votre méfiance envers les altruistes, les populistes et partage votre sentiment. Surtout, gardons en permanence espoir en l'avenir, l'espérance étant le bien que l'on dépense le plus et que l'on épuise le moins.

Merci pour votre attention.

## BILAN FINANCIER

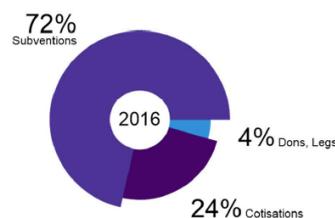
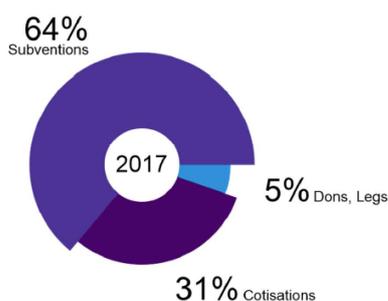
M. Guglielmetti, directeur adjoint du cabinet comptable KPMG, présente les comptes.  
Le compte de résultat est passé de +3499€ l'an dernier, à +220053 € en décembre 2017 grâce à :

- L'économie sur les charges notamment sur les locaux de Béthune
- L'économie sur le fonctionnement
- La Bonne gestion des actions

### KPMG RESSOURCES ASSOCIATIVES

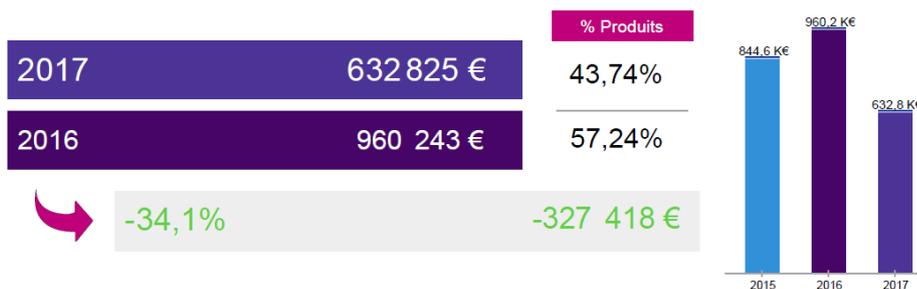
Vos indicateurs clés

	2017	2016	Évolution
Subventions obtenues	925 247 €	1 200 089 €	-22,9%
Cotisations des adhérents	443 476 €	403 728 €	+9,8%
Dons, Legs	78 155 €	73 627 €	+6,1%
<b>Total des ressources</b>	<b>1 446 878 €</b>	<b>1 677 444 €</b>	<b>-13,7%</b>



### KPMG CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Vos indicateurs clés

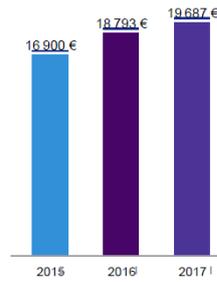


#### CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

Produits de fonctionnement : -13,7%

	2017	2016	Évolution	
Fournitures consommables	30 276 €	35 072 €	-4 796 €	-13,7%
Sous-traitance	51 €	345 €	-294 €	-85,2%
Loyers de crédits-bails	7 327 €	7 327 €	0 €	0%
Locations, Charges locatives	89 691 €	94 737 €	-5 046 €	-5,3%
Entretien, Réparations	6 104 €	9 594 €	-3 490 €	-36,4%
Primes d'assurance	20 889 €	17 583 €	+3 306 €	+18,8%
Etudes, recherches	343 279 €	655 023 €	-311 744 €	-47,6%
Intermédiaires et honoraires	34 019 €	32 327 €	+1 692 €	+5,2%
Publicité	5 319 €	8 253 €	-2 934 €	-35,6%
Transports	92 €	0 €	+92 €	
Déplacements, Réception	61 032 €	72 003 €	-10 971 €	-15,2%
Frais postaux, Télécom.	6 577 €	10 233 €	-3 656 €	-35,7%
Frais bancaires	1 658 €	676 €	+982 €	+145,3%
Autres services extérieurs	26 511 €	17 070 €	+9 441 €	+55,3%
<b>TOTAL</b>	<b>632 825 €</b>	<b>960 243 €</b>	<b>-327 418 €</b>	<b>-34,1%</b>

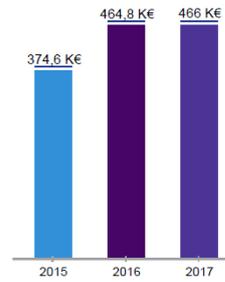
		% Produits
2017	19 687 €	1,36%
2016	18 793 €	1,12%
 <b>+4,8%</b>		<b>+894 €</b>



Produits de fonctionnement : -13,7%

**CHARGES DE PERSONNEL**

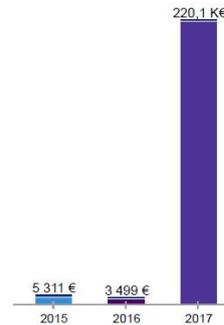
		% Produits
2017	466 030 €	32,21%
2016	464 794 €	27,71%
 <b>+0,3%</b>		<b>+1 236 €</b>



Produits de fonctionnement : -13,7%

**KPMG** RÉSULTAT DE L'EXERCICE

		% Produits
2017	220 053 €	15,21%
2016	3 499 €	0,21%
 <b>+216 554 €</b>		



Produits de fonctionnement : -13,7%

## RAPPORT DES CONTROLEURS AUX FINANCES

Rapport des Contrôleurs aux Comptes présenté par Messieurs Paul URVOA et Albert ZAPF :

« Le 20 mars 2018 s'est tenu, dans les locaux de la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais, le contrôle des comptes en présence de M. Patrice Chassin, trésorier, M. Grégory Crowyn, Directeur, M. Jean Claude Lepaisant, trésorier adjoint, M. Bernard Leroy, secrétaire, M. Guglielmetti, directeur adjoint du cabinet comptable KPMG, M. Pierre Bourgeois, commissaire aux comptes, M. Albert Zapf et M. Paul Urvoa contrôleurs aux comptes. M. Louis-Pierre Secci, contrôleur aux comptes était absent et excusé.

« Avant de commencer je vous rappelle le rôle du contrôleur aux comptes :

Notre rôle est de nous assurer en toute indépendance de la bonne tenue des comptes ainsi que du bon emploi des différents fonds de la Fédération.

Nous avons reçu de la Fédération les comptes d'exercices de cette année 2017 que nous avons étudiés avant de nous rencontrer. Nous avons abordé un grand nombre de sujets relatifs à ces comptes et obtenu toutes les réponses et précisions nécessaires. La santé financière de notre Fédération s'est très nettement améliorée avec un excellent compte de résultats. Cette amélioration est en partie due à :

- l'intégration des frais financiers dans les demandes de subventions
- une diminution des frais de fonctionnement
- une gestion rigoureuse

Notre contrôle n'a révélé aucune anomalie et de par ces faits nous donnons quitus de la gestion des comptes 2017. »

Démission de Louis-Pierre SECCI pour raison de santé ; aucun candidat pour le remplacer, Réélection de Albert ZAPF et Paul URVOA.

➤ ***Voté à l'unanimité du renouvellement des Contrôleurs aux Comptes***

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Intervention de Monsieur Patrick BOURGEOIS, commissaire aux comptes :

Les comptes sont sincères et fidèles et correspondent bien au fonctionnement de la Fédération. Après vérifications, aucune remarque particulière.

Les Subventions sont une partie importante des ressources de la Fédération ; les subventions non abouties sont bien prévues ;

La Cession des bureaux à Béthune engendre une diminution des frais.

➤ ***Bilan financier voté à l'unanimité moins une abstention (MAROEUIL)***

## RAPPORT D'ACTIVITE

Le rapport d'activités PDF a été envoyé à l'ensemble du réseau par mail le 15 mars 2018, rapport disponible en ligne sur : <http://www.peche62.fr/wp-content/uploads/2015/03/bilan-activit%C3%A9s-2017-V04.pdf>

Lors de l'Assemblée Générale, la présentation du rapport d'activité a été réalisée sous format vidéo disponible sur : [https://www.youtube.com/watch?v=kkGo4i\\_wSK0&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=kkGo4i_wSK0&feature=youtu.be)

A noter que tous les bilans annuels de la Fédération sont accessibles sur son site [www.peche62.fr](http://www.peche62.fr), rubrique FEDERATION → BILANS ANNUELS

- ***Le rapport d'activités a été voté à l'unanimité moins une abstention (MAROEUIL)***

**AAPPMA Aire-sur-la-Lys :**

**La Fédération pourrait-elle faucarder la Ballastière 1 fois / an ou mettre du produit pour brûler ces herbes qui empêchent la pêche au mois d'Août ?**

Nous avons rencontré M. FAVIER en Fédération afin de lui faire une réponse en direct.

Pour votre information, l'article L216-6 du Code de l'Environnement précise :

« Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, à l'exception des dommages visés aux articles L. 218-73 et L. 432-2, ou des modifications significatives du régime normal d'alimentation en eau ou des limitations d'usage des zones de baignade, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. »

Par conséquent, il est formellement interdit d'employer des produits chimiques dans le but recherché.

Le développement excessif de la végétation au sein des Ballastières est causé par de nombreux apports en nutriments profitables au développement algal. Tant que les apports excessifs ne seront pas stoppés ou à défaut limités, toute intervention mécanique (faucardage) sur la végétation nécessiterait plusieurs interventions annuelles et le coût qui en résulterait nous amènerait à reconsidérer la location même des plans d'eau des Ballastières.

Porte de garde du bassin des 4 faces à Aire sur la Lys (porte qui empêche la remontée des poissons dans 5 rivières en amont)

Suite aux derniers échanges avec la nouvelle équipe du SYMSAGEL, il semblerait que le gestionnaire de la porte des 4 faces serait susceptible de changer à moyen terme, dans le cadre de la GEMAPI. Aussi, il nous paraît opportun d'attendre ce changement qui permettra de remettre à plat l'ensemble des discussions, en collaboration avec les partenaires techniques tels que l'AEAP, la DDTM.

**1 - AAPPMA Labroye -Le Boisle : réponse de M. Pascal SAILLIOT**

**1. Serait-il possible de demander à M. DUBOIS de lâcher plus d'eau sur la fausse rivière ?**

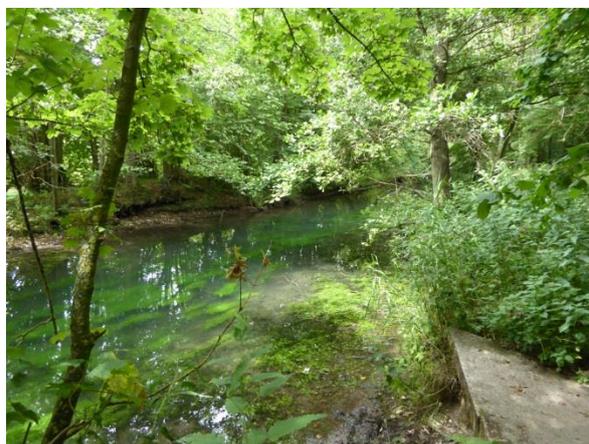
Le propriétaire du Barrage de Tollent M DUBOIS est soumis à un Règlement d'eau pour ses 2 passes à poisson. Il est tenu de garder une ligne d'eau fixe. La Fédération n'a pas pour vocation de contrôler le respect du règlement par le propriétaire de l'ouvrage. Nous pouvons néanmoins réitérer votre information auprès des services de l'Agence Française de la Biodiversité et de la DREAL.

**2 - AAPPMA Maroeuil : réponse de M. Pascal SAILLIOT, M. Patrice CHASSIN, M. Jean-Claude DUPUIS**

**2.1 Quelle suite est donnée à la demande d'aménagement de l'ancien bief de l'ouvrage présent sur le parcours récemment ouvert (CR CA Fédé 62 du 1/08/17)?**

Suite à la sollicitation de l'AAPPMA de Maroeuil, la FDAAPPMA62 a rencontré deux membres du bureau afin d'apporter une expertise sur la fonctionnalité du parcours. A l'issue de la visite, nous avons ainsi conclu qu'aucune intervention technique n'était justifiée au titre de la restauration écologique, sur le parcours de Maroeuil compte-tenu des éléments constatés sur le terrain (pas de pente, fortes présences d'habitats).

La Fédération Départementale de Pêche propose donc d'accompagner l'AAPPMA de Maroeuil sur d'autres thématiques afin de les aider à développer le loisir pêche sur leur association.



## **2.2 Mise en place d'options pour les cartes de pêche est-elle possible ? (Patrice CHASSIN)**

Techniquement, il est en effet possible de créer des options sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr). Lors de notre passage à la vente dématérialisée des cartes de pêche, le conseil d'administration n'a pas souhaité développer cette possibilité afin d'éviter la complexification d'un système déjà nouveau pour tous.

Pour rappel, nos statuts prévoient de mettre en œuvre des actions de développement du loisir pêche, en cohérence avec les orientations nationales et départementales. Dans le cadre de la démocratisation du loisir pêche, il est nécessaire de proposer des formules fixes et simples pour le pêcheur. L'ajout d'options accentue la complexification de l'offre pêche et peut dissuader beaucoup d'amateurs de tester ce loisir nature. C'est pourquoi actuellement, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a décidé de ne pas mettre en place d'options sur son territoire.

Les politiques de l'URNE et de la Fédération Nationale tendent à simplifier l'accès à la carte de pêche, les options sont donc supprimées au fur et à mesure.

Un PV du Conseil d'Administration indique aussi que la politique de notre Fédération ne souhaite pas développer les « options » afin de simplifier la pêche.

## **2.3 La Carte découverte femme peut-elle être valable qu'une seule année ? (Jean-Claude DUPUIS)**

La carte découverte femme est une carte annuelle et promotionnelle destinée aux femmes à la recherche d'un loisir de pleine nature. Elle permet au public féminin de pratiquer la pêche à un coût attractif avec un prix unique de 33 €. Il s'agit d'une carte nationale mise en place par la FNPF et donc obligatoire pour toutes les associations agréées afin de conquérir un nouveau public qui reste très minoritaire dans notre loisir. Si cette carte est renouvelable il faut noter qu'elle ne permet de pêcher en 1ère et en 2ème catégorie qu'à **une seule ligne**. Une fois encore, il est nécessaire d'avoir une vision globale de l'offre pêche. Il s'agit ici d'obtenir un nouveau public qui par la suite fera le choix ou non de s'orienter vers une carte majeure. Il vous est toujours possible de sensibiliser vos adhérentes au besoin de s'orienter l'année suivante vers une carte majeure si c'est pour favoriser vos actions de protection et de gestion des milieux aquatiques et des espèces piscicoles dans le cadre d'un loisir pêche durable.

*« Intervention de Maroeuil : Il n'est pas d'accord sur le refus des cartes à option (pour exemple : sur certains lots de pêche, un surcoût à la carte de pêche est demandé pour la pêche de carpe de nuit) et sur le prix des cartes découverte femme. Il souhaite s'entretenir avec le Président. »*

### **3 - AAPPMA de Montreuil-sur-Mer : réponses de Mme Jocelyne CADET et M. Hervé REGNIEZ**

#### **3.1 La Carte – de 12 ans (Jocelyne CADET)**

La carte – de 12 ans est une carte annuelle qui s'adresse à tous les jeunes de moins de 12 ans (au 1er janvier de l'année en cours). Parfaite pour découvrir le loisir pêche en famille ou dans les Ateliers Pêche Nature, elle permet aux plus petits de pratiquer en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, à **une seule ligne**. Tout comme la carte découverte femme, cette carte a été créée par la FNPF afin de répondre à un marché où la concurrence et la diversification des loisirs font grande pression sur l'activité pêche. Afin de séduire les plus jeunes, il était nécessaire de se différencier avec une carte nationale unique à un coût très attractif. Toute personne majeure qui accompagne l'enfant et qui est en action de pêche seule doit bien évidemment être titulaire d'une carte de pêche majeure. Dans le cas que vous nous énoncez la personne était en infraction : elle ne peut pêcher avec la canne de l'enfant et donc était verbalisable d'où l'importance de mobiliser son réseau d'adhérents afin qu'ils s'engagent dans la vie associative notamment en devenant GPP par exemple. Le contrôle terrain reste indispensable pour pérenniser le bon équilibre des formules de pêche. Quant au tarif des cartes obligatoires, ces derniers sont décidés au niveau national et non départemental.

#### **3.2 Demande d'accompagnement de l'action pêche Tourisme comme sur la Ternoise (Hervé REGNIEZ)**

La pertinence et la réussite de l'action "pêche en Ternoise" est avérée. Ce projet, sous MO de la Fédération, a réuni les principaux acteurs environnementaux, touristiques, les partenaires financiers et les EPCI compétentes.

La Fédération est très favorable au projet "pêche en basse Canche". La Canche et notamment le domaine public offre un potentiel très intéressant : des milieux fonctionnels, une forte présence de poissons amphihalins, une région hautement touristique, etc....

Lors de l'Assemblée Générale de l'AAPPMA de Montreuil/mer, le représentant de la Fédération (H.Régniez) a proposé la mise en place de ce projet qui a déjà fait l'objet d'un état des lieux et de propositions concrètes exhaustives. Pour être optimale, il convient de pouvoir cheminer correctement par le biais, entre autre, de mise en place de passerelles piétonnes relativement couteuses. La Fédération cherche un maître d'ouvrage (Ca2bm ou agence d'attractivité) et se propose en qualité de d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le soutien des AAPPMA locales est primordial. En ce sens une réunion sera organisée très prochainement.

### **4 – AAPPMA de Oisy le Verger : réponses de M. Patrice CHASSIN, M. Hervé REGNIEZ, M. Bernard LEROY**

**4.1 Question des pêcheurs et de l'association : à quand un budget qui ne nécessite pas d'augmentation des cartes de pêche? Que ce soit à la Fédération départementale ou nationale, le budget prévisionnel ne devrait-il pas tenir compte des réductions du nombre de pêcheurs? (comme dans les ménages) - (Patrice CHASSIN)**

La gestion budgétaire de la Fédération se base sur les demandes d'actions des AAPPMA. Ce n'est pas simplement une carte de pêche mais bien un travail bâti entre autre sur le bilan d'activité de chaque AAPPMA et sur des participations qui vous sont demandées tel que les éléments pour le PDPL ; plan de développement de la pêche de loisir.

Nous avons déjà beaucoup de difficultés à ce niveau, tant au retour des bilans d'activité qui sont une obligation que des retours à nos demandes.

Quand nous bâtissons un budget nous ne pouvons que nous baser sur des tendances et nous aurions une meilleure visibilité si chaque AAPPMA pouvait collaborer à cette projection sur les effectifs.

Nous ne sommes ni devin ni voyant et pouvons avoir, en fin d'exercice des bonnes ou des mauvaise nouvelles.

Cette année, nous avons en global une augmentation du nombre de pêcheurs mais nous avons des modifications des habitudes de choix de carte. Nous avons diminué d'effectif sur la carte majeure mais fait une progression sur les cartes interfédérales, ce qui prouvent aussi que la réciprocité continue son chemin et devient attractive.

En général, l'ajustement de cette évolution du prix de la carte se fait à l'issue d'un exercice tant au niveau national que départementale.

Dans les AAPPMA les ajustements de rempoissonnements et d'actions se font aussi au vu de budget de l'année précédente.

Notre budget est aussi soumis aux subventions que nous sollicitons et grâce à nos partenaires, de nombreuses actions peuvent être menées sans augmentation du prix de la carte

#### **4.2 Suite à la rétrocession des compétences de la gestion de l'eau à Osartis Marquion par les communes de notre département, est-il encore nécessaire d'avoir autant de personnel salarié chargé de mission, pour en transformer un en poste de garderie? (Hervé REGNIEZ)**

"La compétence GEMAPI est issue de la loi Notre et est effective depuis le 1 janvier 2018. Les techniciens de la FD sont spécialisés dans les thématiques halieutiques, connaissance ou restauration des MA. Les techniciens des EPCI sont généralistes dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Ces compétences entre FD/EPCI ne sont pas identiques mais assurément complémentaires et sont un gage de la réussite des projets."

#### **4.3 Lors de la réunion de secteur, vous nous avez dit qu'il fallait entrevoir un smartphone pour les gardes afin qu'ils puissent lire les codes flash, soit un coût pour 2 gardes d'environ 300€. Cette dépense est un lourd coût pour les petites associations. Ne serait-il pas plus simple d'insérer lors de l'achat sur internet, par le biais d'une information sur le site, que tout pêcheur se doit d'être muni d'une carte papier quand il exerce l'activité. Une photocopie est un moindre coût (Bernard LEROY)**

Le garde pêche particulier vérifie si le pêcheur en action de pêche, est bien en possession d'une carte de pêche. Cette carte qu'elle soit en papier comme avant ou imprimée par internet, dispose d'une photo, de l'identité du pêcheur, de son adresse et date de naissance. Ce qui permet déjà un premier contrôle.

Le garde peut aussi disposer d'un listing de tous les pêcheurs de son association.

S'il s'agit d'une carte réciprocaire, le smartphone permet à votre garde de scanner le QR code imprimé sur la carte qui l'enverra sur la page du site directement sur le dossier du titulaire.

A savoir que s'il ne dispose pas de smartphone et qu'il a un doute, le garde peut utiliser son téléphone portable classique qui lui permet également de vérifier la validité de la carte par un contrôle sms.

En conclusion, la possession d'un smartphone n'est pas une obligation mais une facilité pour contrôler l'authenticité de la carte présentée.

## 5 – AAPPMA de Ouve-Wirquin : réponse de M. Pascal SAILLIOT

### **5 – Questions relatives aux : Parcours patrimonial sur l'Aa, à la poursuite d'aménagement parcours (PGP) et au passage d'hommes enrochement**

La volonté de la Fédération était bien de vous accompagner sur la recharge granulométrique mais le propriétaire foncier a refusé cette option. Nous ne pouvons malheureusement pas aller à l'encontre d'un propriétaire qui plus est, évoque des questions d'inondation.

En ce qui concerne les aménagements de parcours, il est fondamental qu'il soit de qualité et permette aux adhérents de pratiquer leur loisir en ayant des informations. Si l'AAPPMA a un projet, nous l'accompagnerons néanmoins nous ne pouvons pas aménager tous les parcours des AAPPMA. Il est fondamental que nous soyons main dans la main pour présenter nos projets aux communautés de communes et leur faire comprendre qu'il est tout aussi judicieux d'aménager nos parcours de pêche que d'aménager des pontons et des parcours pour la pratique du canoë-kayak.

## 6 - AAPPMA de Raye sur Authie : réponse de M. Patrice CHASSIN

### **Comment est calculée la réciprocité ?**

Je ne reprendrais pas les termes de la réponse faite aux Francs Pêcheurs et vous invite à relire la charte réciprocaire que vous avez signé. Si des difficultés persistent, je suis disposé à vous recevoir en Fédération et répondre à vos interrogations

## 7 - AAPPMA de Saint Omer : réponses de Mme Jocelyne CADET et M. Patrice CHASSIN

### **7.1 La Fédération peut-elle envisager une augmentation de la dotation pour l'APN : nous accueillons beaucoup d'enfants et avons la volonté de diversifier les techniques de pêche ? (Jocelyne CADET)**

Nous reconnaissons la qualité de votre travail au sein de l'APN de St Omer, votre demande nous paraît recevable afin de faire découvrir d'autres techniques de pêche à vos jeunes, ce qui nécessitera certainement un achat de matériel.

Nous tenons à vous informer que nous envisageons une prochaine réforme pour l'attribution des subventions de la Fédération : nous solliciterons de chaque APN : un Programme d'animations, les catégories de public accueilli dans les animations, le nombre de jeunes formés sur l'année justificatifs des achats pour le fonctionnement de l'APN (factures) en fonction de la subvention perçue pour une meilleure transparence, ainsi qu'un bilan annuel des actions proposées.

Ce bilan nous permettra d'actualiser la subvention pour chaque APN et valoriser au mieux le travail de chacun.

### **7.2 Pourriez-vous expliquer en quoi les AAPPMA de 1ère catégorie, de 2ème catégorie et mixte n'ont pas droit au même mode de calcul pour la rétrocession financière au nom de la réciprocité ? (Patrice CHASSIN)**

Comme précédemment, je vous rappelle que la charte de réciprocité donne tous les termes des droits et aussi devoir de chaque AAPPMA adhérente.

Les rétrocessions sont déterminées et équilibrées afin que chacun s’y retrouve. Lors de la création de cette réciprocité, chacun avait accepté de ne pas être dédommagé du même montant financier afin de trouver un consensus sur les actions réciprociatres, ce qui n’était pas le cas de l’ancienne amicale halieutique de deuxième catégorie.

Pour mémoire, une demande d’ajout d’une tranche sur les effectifs avait été faite lors de notre Assemblée Générale du 18 avril 2015 et la commission avait été favorable à cette demande. Par contre il avait été rappelé que les rétrocessions étaient différentes suivant l’activité de l’AAPPMA. La compensation des premières catégories étant principalement liées aux charges que représentent les baux. En deuxième catégorie, ceux-ci sont supportés par la Fédération qui met à disposition les différents lots.

La Fédération rempoissonne les lots des AAPPMA réciprociatres de deuxième catégorie tel que le prévoit la charte de réciprocité.

Au final il nous semble que la parité est maintenue.

Néanmoins, les choses ne sont pas figées en matière de réciprocité, il faut parfois du temps pour modifier les choses. Nous n’en faisons pas seulement une condition financière. Nous aurons sans doute l’occasion d’en reparler lors de la réunion de la commission réciprocité.

#### **8- AAPPMA de Saint-Venant : réponse de M. Jean-Claude DUPUIS**

##### **Un dépositaire n’a pas honoré sa dette, que faire ?**

Malheureusement, seule une action en justice semble pouvoir résoudre ce litige. Dans un premier temps, il est indispensable que vous portiez plainte auprès de votre gendarmerie.

La fédération tentera une médiation avec le dépositaire.

RAPPEL les chèques doivent être libellés au nom de l’AAPPMA et non au nom du dépositaire.

#### **9- AAPPMA de Verchocq : réponse de M. Pascal SAILLIOT**

##### **Information sur l’article L435.5**

Concernant les parcelles sur Verchocq il ne s’agit pas de l’application du L435.5.

L’EPF a fait l’acquisition des parcelles afin que la SMageAa (nouveau propriétaire) y réalise des travaux. Dans le cadre de la convention entre le SmageAa et la FD62 (Droit de pêche et gestion piscicole sur les champs d’inondation contrôlée) , l’article 5 de cette convention stipule que « afin d’assurer d’une part, que la gestion piscicole et halieutique mise en place à l’échelle de ces tronçons soit réalisée dans un cadre durable et, d’autre part, que ces linéaires soient accessibles à tous, la Fédération rétrocédera le droit de pêche aux AAPPMA réciprociatres locales à condition que ces dernières s’engagent à réaliser un PGP répondant aux enjeux écologiques locaux conformément à l’article L433.3 du code de l’environnement.

Toutefois, la Fédération se réserve la possibilité de garder en gestion un linéaire cohérent à l’échelle du bassin de l’Aa afin d’y développer un parcours « vitrine »

- **Remise d’un chèque de 1400€ au président du Comité départemental sportif du Pas de Calais**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE, présidente d'EDEN 62, conseillère départementale et représentante de Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais :

C'est avec plaisir qu'elle a représenté Jean-Claude LEROY, président du Conseil Départemental du Pas de Calais et qu'elle a suivi nos travaux de ce matin. Elle a apprécié le diaporama qu'elle a jugé « très professionnel », remerciement à Géraldine Pinson. Elle a aussi retrouvé tous les thèmes engagés dans la convention d'objectifs entre le Département et la Fédération : partenariat, étude de restauration, sensibilisation des scolaires, communication, aide à la Fédération pour l'acquisition de la maison de la pêche. Le département se doit d'être au côté de la Fédération qui représente 25000 pêcheurs. Les rapports entre la Fédération et EDEN 62 doivent se perpétuer : d'un côté comme de l'autre ce sont des passionnés, défenseurs de la nature qui œuvrent pour la sensibilisation et l'amélioration de la biodiversité. Notre collaboration Filière « tourisme et économie » reste à exploiter. Elle est satisfaite des actions menées par la Fédération et nous encourage pour la suite.

Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin et Maire de Saint-Venant :

La loi sur l'eau est malmenée ; elle est l'engagement national de la loi cadre mais nous ne serons pas en conformité pour 2020. Il n'y a plus les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs (effacement des barrages, etc ...). L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, grâce aux avances sur travaux, retrouvent des marges de manœuvres que d'autres n'ont plus. En fonction de ces marges, l'Agence de l'Eau essaiera de vous accompagner au mieux de vos intérêts (même en présence humaine). Autre point important : l'augmentation de la présence des pêcheurs pose le problème des DECHETS. Il souhaite dégager des crédits pour palier à ce problème. La Politique sélective de ramassage de déchets serait de bons augures. Le combat de l'eau existe toujours et doit continuer.

Monsieur Alain MEQUIGNON, Maire de Fauquembergues :

Il reste beaucoup à faire pour protéger notre nature, notre environnement et surtout l'EAU qui va devenir un bien précieux dans l'avenir. Sur le territoire, les choses ont été prises en main : nous ravitaillons des villes comme Dunkerque, Lille ou encore le bassin minier qui n'ont quasiment plus d'eau potable. Nous avons une réserve d'eau importante qu'il ne faut pas négliger. La protection de l'eau est primordiale. La mise en place de stockage de l'eau de pluie pour les usages courants (arrosage, lavage voitures, etc...) permet de protéger nos ressources. Les citoyens n'ont pas conscience du déficit d'eau potable. La problématique est globale, il faut sensibiliser notre jeunesse afin d'éviter la négligence et d'avoir plus de respect pour l'eau. La Volonté de l'AAPPMA de Renty-Fauquembergues est d'initier les jeunes à la pêche. Pour ce faire, la commune souhaite contribuer à une partie des achats de cartes de pêche pour les jeunes. Mr Mequinon remercie la Fédération d'avoir choisi sa commune pour son assemblée.

Monsieur Denis DELCOUR, Directeur de la DDTM :

De la présentation des activités présentées durant cette matinée, il en dégage « une Fédération moderne, dynamique qui marche sur ses deux pieds ». La pêche ne va pas sans son milieu aquatique. Il fait des comparaisons avec les actions menées dans le passé sur le territoire (notamment sur les 3 passes à poissons dont BRIMEUX). « Il est utile de regarder ce qu'on a fait pour voir ce qu'il reste à faire ». GEMAPI est un partenaire majeur sur l'enjeu de la sensibilisation, pour la Fédération et pour l'agence Française de la biodiversité. Au sujet des trois thèmes que le président lui avait sollicités de développer (les eaux closes, le CERFA anguille et le droit de pêche et le L 435-5), il préfère organiser une réunion de travail avec la Fédération.

#### **MOT DE CLOTURE**

Monsieur SAILLIOT clôt l'assemblée générale par des remerciements aux participants, aux organisateurs et aux intervenants. Il félicite également les bénévoles qui animent avec ferveur un des plus anciens et vastes mouvements associatifs et précise qu'il est déterminé dans la défense de notre cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.**

**Pascal SAILLIOT,**

**Président**

**Bernard LEROY,**

**Secrétaire**